



L'ACAMPADO

« Soyez toujours prêts à témoigner de l'Espérance qui est en vous » (1 Pet 3,15)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X
Prieuré Saint Ferréol - Marseille - Aix - Carnoux - Corse

LES JEUNES, L'ÉLITE ET MARIE

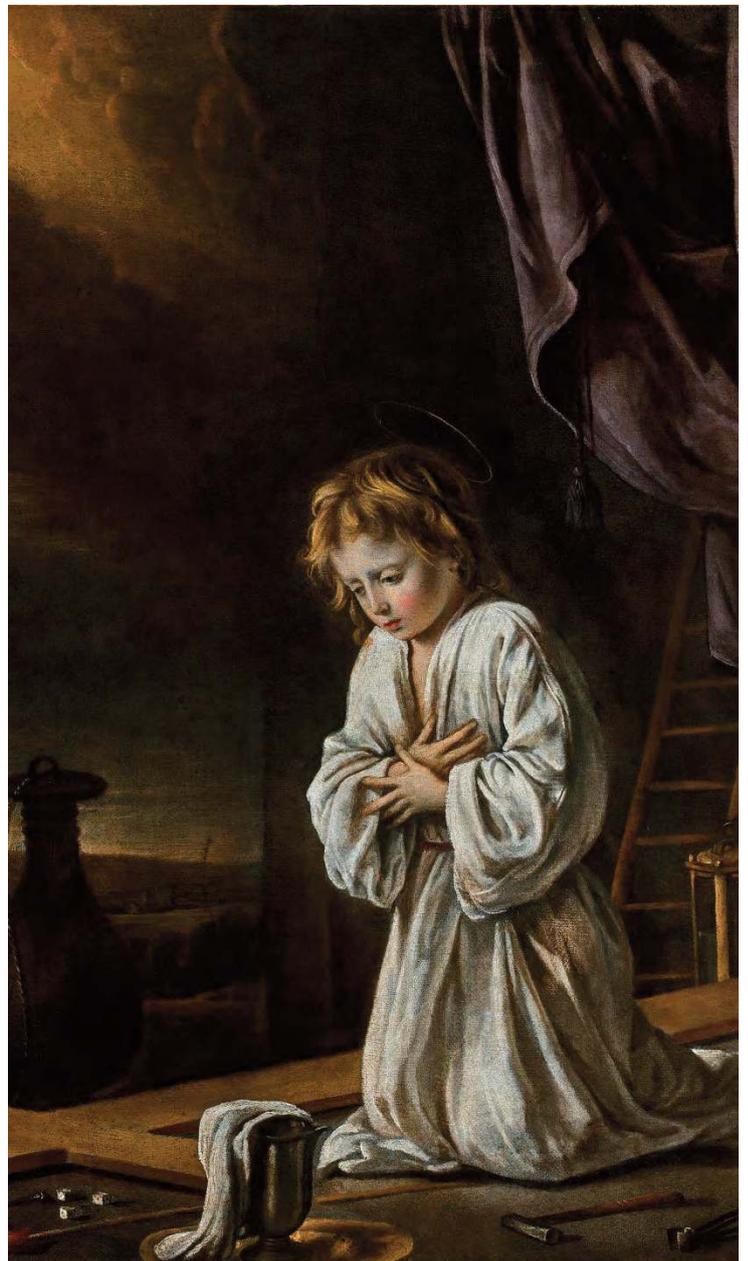
~ M. l'abbé Xavier Beauvais ~

Dans la jeunesse, il y a parfois des jeunes qui demeurent de vieux enfants immatures, et d'autres qui sont prématurément des vieillards. Mais qu'est ce qui compte pour un jeune catholique ? De faire partie d'une jeunesse saine qui a les qualités de son âge, ou est en passe de les acquérir. Il y a aussi de jeunes héros et de jeunes mufles.

Alors que la jeunesse est le temps de la foi ardente, vous voyez autour de vous bien des jeunes qui ne croient à rien et ne se fient à personne. Alors que la jeunesse est le temps de l'amour vrai, combien de jeunes ne connaissent de l'amour que la jouissance égoïste et sans cœur, sans générosité.

Alors que la jeunesse est un élan qui aspire à se fixer plus haut, combien de jeunes, veules, craignent tant de se compromettre et se confondent dans une communauté qu'il exploitent sans la servir. Pour éviter tous ces déboires, il y a un secret de longévité spirituelle : avoir toujours quelque chose à aimer, quelque chose à projeter, quelque chose à entreprendre. Faire sonner plus ou moins chaque jour ses fibres, se créer incessamment de nouveaux buts. Celui qui vit ainsi jusqu'au bout multiplie ses jours et, sans être exempt pour autant de maladie, peut-être, il évite tout au moins cet encrassement des facultés qui atteint l'homme quand il se démet, renonce, s'écroule moralement sur lui-même. Il s'agit en somme d'une tonification de nos pouvoirs. C'est par le ton de la vie que la durée se mesure, et c'est la grâce alimentée aux sacrements qui maintiendra ce ton.

C'est ainsi que si la vie divine en nous a une tension perpétuelle, notre jeunesse sera éternelle. C'est le fameux



Dieu qui réjouit notre jeunesse. « *Ad Deum qui laetificat juventutem meam* ». Communiquée au degré où nous pouvons la recevoir, cette qualité fait l'éternelle jeunesse, c'est elle qui fait les élites. Certains journaux, parlant des élites, désignent souvent par là un groupe indéterminé où se rangent volontiers les mondains, les salonnards, les bavards prétentieux et les inutiles. Il y a un sens plus haut de ce mot qui évoque par lui-même l'idée de choix. Alors ne craignez pas de voir grand, c'est vers les sommets qu'on regarde quand on veut attirer en soi la flamme de l'idéal et se hausser le cœur. Il y a une élite de l'humanité, elle se compose des héros, des génies et des saints.

C'est par cette troupe là que tout se fait, tout au moins à la source. La foule sans nom n'explique à elle seule que les temps de stagnation et les entreprises incohérentes.

Dieu nous préserve de la dictature des masses, ces cohues aveugles, ces égoïsmes inconscients et passionnés. Mais les grands êtres sont là, disséminés dans la durée et n'en formant pas moins une équipe présentant une unité spéciale, celle de l'inspiration et du courage unanimement partagés, et d'une émulation contagieuse.

Les héros, les génies et les saints sont une famille à part, qui tous ensemble soutiennent l'humanité. La plus grande œuvre de l'histoire encore inachevée et qui appelle votre aide, a été la conversion du monde par le christianisme.

Elle a été opérée en chef par un seul, avec l'humble concours de douze hommes d'abord puis d'une élite sélectionnée, providentiellement semée, là où il fallait et toujours relativement peu nombreuse. La masse n'est soulevée, comme la pâte, que par l'action du ferment.

Une élite est un ferment, et cette élite peut s'il le faut, se condenser en un seul homme, selon ce mot d'un grand visionnaire « S'il ne restait plus qu'un catholique vivant sur la terre, il serait à lui seul l'Église de Jésus-Christ, qui doit triompher des portes de l'enfer ». A la base de l'Église il y a Jésus et ses disciples. A la base de la diffusion occidentale du christianisme il y a saint Paul. A la base des vastes mouvements franciscains, dominicains et bénédictins, il y a un saint François et ses premiers compagnons, saint Dominique et ses premiers frères, saint Benoît et ses premiers moines. À la base de la chevalerie il y a quelques héros inconnus et ensuite les du Guesclin et les Bayard. Partout s'applique la parabole du levain, du grain de sénevé, de la petite caravane qui grossit peu à peu en chemin et qui devient un peuple. Une flamme se nourrit avec du bois mort pourvu qu'il y ait d'abord l'étincelle. Des qualités extraordinaires ne sont pas

nécessaires pour accéder à l'élite, une fois l'élite formée et bien déterminée, sûre de sa qualité et capable d'une action contagieuse. On est de l'élite parce qu'on est doué, on est de l'élite parce qu'on est chanceux, mais le cœur peut au besoin remplacer tout parce qu'il vous rend disponible, et il y aura toujours pour vous une occasion d'emploi. Que de vraies causes à servir ! ayant besoin de dévouement et de fidélité plus que de prétentions dirigeantes. L'élite est dirigeante quand il faut ; mais au service, dans le rang, elle ne perd point sa qualité, elle ne perd que son panache. Alors soyez de l'élite, et ne croyez surtout pas qu'il s'agisse pour cela d'appartenir à telle classe sociale.

On entend par élite les meilleurs sujets de toutes les classes et de toutes les professions, depuis les gouvernants qui exercent dignement les plus hautes fonctions sociales jusqu'aux plus humbles artisans, hommes de main d'œuvre, employés, fonctionnaires ou paysans qui sont au premier rang de leur groupe grâce à une excellence poussée à fond et à un sens moral, à un sens professionnel et sans défaut.

Les élites ont leurs faiblesses et elles ont surtout et nécessairement leurs limites. Un homme d'élite est le fils de ses œuvres. Ce sont ses œuvres qui le placent au premier rang. L'homme est celui qui est capable de réaliser tout ce qui se fait de mieux dans sa profession et qui le prouve : c'est être à la hauteur de toute situation dans sa partie, apte à poser et à résoudre tout problème s'y rapportant et pouvant se présenter. Il ne s'agit pas pour ce sujet d'élite d'être seulement un technicien et un producteur, mais un homme, c'est-à-dire un caractère droit, un esprit ferme, une conscience offrant une sérieuse capacité de résistance aux tentations courantes de la vie, ayant le sentiment des responsabilités, la fidélité à la parole donnée, un sens de la charité qui entraîne la facilité au service, les égards dus aux chefs et la bienveillance pour les subordonnés. Homme et chrétien.

C'est aussi grâce à cela que le sujet d'élite pourra ignorer le respect humain qui paralyse les lâches, capable alors de durer là où d'autres flanchent. Capable de dévouement gratuit et de sacrifice. En bref c'est alors quelqu'un sur qui l'on peut compter et sur qui l'on peut s'appuyer.

Voilà pourquoi, si vous ambitionnez de figurer dans l'élite, vous savez ce que vous avez à faire : travailler d'abord, et dans la profession que vous aurez, quelle qu'elle soit, devenir des as. Il faut en effet avoir la haine du propre à rien ; ne soyez donc pas de ceux qui sont aptes à tout en ce sens qu'ils ne sont pas plus aptes à une chose qu'à une autre et pour finir ne sont aptes à rien.

Enfin, il faut aussi savoir briguer la possession des meilleures qualités humaines, en les appuyant à de solides vertus chrétiennes. Méritez votre propre estime et aspirez à mériter celle d'autrui.

Rougir devant vous-mêmes vous amènerait un jour ou l'autre à rougir devant votre entourage et peut-être plus loin encore. Ce n'est pas qu'il faille s'inquiéter autrement des jugements d'autrui. La conscience suffit à la rigueur, en dépit des bienfaits qui nous reviennent de l'estime publique. Mais autre chose est de jouir de l'estime, autre chose est la mériter, et c'est la mériter, encore une fois, qui classe son homme. Je ne voudrais pas terminer cet éditorial sans implorer celle que nous vénérons sous le vocable de Marie Médiatrice. Il serait bien étonnant d'omettre la très bonne et très précieuse évocation de la Très Sainte Vierge Marie. La Mère de Notre Seigneur Jésus-Christ est la Mère très aimante et très aimée de tous les vrais chrétiens. C'en est là une marque. Et les jeunes prévalent ici, car plus que tous vous avez la fierté de votre mère, pour peu que celle-ci en soit digne, et vous avez un sentiment vif de ce que vous lui avez coûté, de ce que vous lui inspirez toujours.

Or vous devez savoir que votre Mère du ciel vous a aimés bien davantage encore et que pour vous elle a autrement souffert. C'est votre vie qui a dévoré la jeunesse de votre mère ; mais votre enfantement spirituel a déchiré le cœur de Marie d'une bien autre blessure. C'est de son sang que nous vient le sang de la croix. Marie joue son rôle en attirant en nous, par son intercession, la grâce de son Fils. Marie n'est Mère de Jésus que pour être la nôtre. Si elle dispose des grâces de son Fils elle dispose aussi de nos cœurs par le pieux attachement que nous lui avons voué, par la confiance qu'elle nous inspire, par l'idéal le plus accessible, le plus doux qu'elle fait briller à nos yeux en sa personne, par la tendresse dont elle émeut notre cœur dans nos joies, comme dans nos tristesses.

Notre-Seigneur a tellement imprimé sa ressemblance dans celle qui est son œuvre, qu'on peut presque indifféremment aller d'elle à lui et de lui à elle. « *Qui me voit, voit mon Père* » disait Jésus à Philippe. Il aurait pu ajouter « *qui voit ma Mère me voit* ». Marie est la sainte par excellence, chargée de symboliser et de provoquer la sainteté. S'étant laissée modeler en la forme de son Fils par la charité parfaite, elle peut nous apprendre à nous laisser modeler aussi, et c'en est bien le moment quand une jeunesse s'y

prête si bien et n'a pas pris encore de ces plis que la vie imprime et jamais n'efface.

Dans les moments difficiles, le recours de la Mère de toute grâce est indiqué plus que tout autre, en raison de sa vertu médiatrice, de sa vertu persuasive et pénétrée de maternelle douceur.

Quand le travail est dur, un regard sur son image suffit parfois pour tout alléger. Lorsque l'ennui vous prend, je serais surpris qu'un *Salve Regina* fredonné au-dedans, ou un *Ave* ou une quelconque invocation ne vienne pas à bout de votre abattement triste. Et si la tentation survient, un regard vers cette Mère qui n'intimide pas, qui est toute bonté et toute compréhension, qui entend sans qu'on parle et qui secourt par son seul regard, n'est-elle pas une précieuse garantie pour une volonté défaillante ?

Ne la négligez pas, chers lecteurs. N'oubliez pas de recourir à Marie quand les pièges de votre jeunesse menacent de vous faire choir en dépit de votre attachement sincère à la loi de vos engagements chrétiens. Ne faites

pas les fiers et ne vous laissez pas aller à une fausse sécurité qui ne pourrait être ici que puérite et hypocrite. Il n'y a pas lieu de rougir

d'un combat où vous avez contre vous toutes les puissances de la nature, de la corruption ambiante et de l'enfer. Mais il faut assembler vos ressources pour faire front, et la ressource mariale est la plus indiquée en pareil cas ; c'est une spécialité dans la thérapeutique de l'âme. Recours à la Vierge Marie indispensable pour vous garder des tentations les plus coutumières, pour vous donner un modèle et un idéal. La Très Sainte Vierge Marie a des baumes pour toutes les douleurs et un soutien pour toutes les impuissances si éprouvantes. A vous pécheurs elle est le refuge, la Mère des réconciliations et experte à changer l'humiliation en joie. Pour tous elle est la Mère de tous, médiatrice, auxiliaresse.

Si sur la terre a été plantée la croix, signal glorieux parmi tous les mondes, au pied de cette croix, la rose mystique, le lys immaculé éclaire et embaume la création.

Il ne faut pas laisser ignorer et priver de cette grandeur, de cette beauté, vos consciences chrétiennes.

(*d'après mes notes de lecture*)

INTENTION DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE Le triomphe de la Sainte Eglise

LE RETOUR DES VACANCES

~ M. l'abbé Daniel VIGNE ~

Les vacances dégrisent de la routine. Oubliant quelque temps les soucis, nous avons pu profiter du moment présent soit en famille, soit entre amis. Dégagés de l'oppression d'un monde de plus en plus tyrannique, l'âme respire à pleins poumons la paix, induite par un paysage campagnard, propice à la contemplation des vérités éternelles. Hélas les meilleures choses ont une fin. Il faut reprendre le travail.

Retournant sous le joug du labeur, il est nécessaire d'avancer afin d'éviter d'être écrasé et de devenir une loque humaine à la merci des tentations les plus dégradantes. Où trouver une motivation suffisante ?

La motivation la plus répandue chez nos concitoyens reste les vacances. Quand l'âme broie du noir, elle se souvient tout naturellement des meilleurs moments passés entre amis et se donne du courage à la pensée des prochaines vacances. Bref ! Le but de la vie est ainsi réduit à la jouissance des vacances qui, elles, sont loin d'être éternelles.

Heureusement, le catholique possède une plus grande motivation rendant le joug plus léger, le voyant davantage comme instrument de salut que comme un fardeau. Pour lui, toute l'utilité des vacances réside dans la détente permettant à l'âme de se recentrer sur le Christ vivant. Les vacances ne lui sont pas un but mais un moyen de garder la tête hors du marasme ambiant. Durant cette période, l'âme peut s'extraire du raz de marée des idées maçonniques qui déferlent dans notre milieu de vie par les médias incontournables. L'intelligence, désengorgée du flot d'informations inconsistantes ou pernicieuses, reçoit plus efficacement la lumière de la foi nourrissante ; et la volonté, moins pressurisée par le rendement mercantile à tout crin, s'abandonne plus facilement au Cœur Sacré de Jésus. Le baptisé retrouve son identité d'enfant de Dieu combattant pour la gloire de son Père. Ce combat de la vérité contre l'erreur et de la

vertu contre le vice n'a jamais été aussi grand et en même temps aussi enthousiasment.

Confiant dans la supériorité de son Chef divin, le chrétien ne craint plus de retourner dans l'arène du monde. L'assurance de la victoire donne le goût de la conquête annihilant toute peur. Tout affront qui lui sera infligé pour sa fidélité à la vérité et à la vertu chrétienne, l'unira encore plus à Notre-Seigneur et à tous ces martyrs qui ont apporté la vraie civilisation. Quand un soldat du

Christ reçoit un coup pour sa foi, il a déjà gagné

une bataille contre le monde. En effet, un acte procédant d'une vertu surnaturelle est en soi invincible. Il se traduira d'abord par une plus grande emprise de Jésus sur notre âme et deuxièmement par le rayonnement invisible mais efficace de la grâce. Ce rayonnement porte nécessairement des fruits de conversion mêmes si les apparences sur le moment semblent contraires.

Tout supplice, devient doux tellement Il nous porte dans l'espérance surnaturelle du règne du Christ et de la gloire future. De plus la joie intérieure des mérites, gagnés à chaque acte du devoir d'état conforme à la volonté de Jésus, donne la force de vaincre toutes les difficultés. Quand le bois du joug devient celui de la Croix, il nous transporte sur la montagne de la sainteté pour y trouver le refuge de l'amour divin.

Attention, pour éviter de perdre ce zèle éclairé, il est de toute nécessité de consacrer un temps quotidien pour continuer à nourrir l'âme par une bonne lecture et abandonner son cœur à Jésus dans la prière. Nous ne regretterons pas cet investissement dont l'intérêt est le repos éternel dans la maison du Père où nous jouirons des fruits de nos mérites.

Bonne rentrée !



ÉTANT DONNÉ L'ÉTAT DE NECESSITÉ, IL EST IMPOSSIBLE D'ENVISAGER UNE RECONNAISSANCE CANONIQUE MÊME SI ROME LA PROPOSE

~ Maubert ~

(suites des n° 149 et 150)

C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter la main tendue par les autorités conciliaires. Un accord avec ces dernières ne serait qu'une fausse paix, car il serait fondé sur une équivoque et sur un désordre.

« La paix de la Cité céleste consiste dans une union très réglée et très parfaite pour jouir de Dieu, et du prochain en Dieu ; et celle de toutes choses, c'est un ordre tranquille. L'ordre est ce qui assigne aux choses différentes la place qui leur convient. »

Saint Augustin, *Cité de Dieu*,
Livre XIX, chapitre XIII

La conséquence en serait la confusion pour les âmes.

Certes, on dira que les droits concédés par un accord sont des droits réels (droit à la liturgie traditionnelle, par exemple) et qu'il est donc légitime d'en user.

« Mais, s'il ne peut être question des droits concédés par les lois injustes — puisque, étant injustes, elles ne concèdent valablement aucun droit — il y a, pour l'Église, pour les Congrégations, pour les catholiques, des droits préexistants. Et, d'autre part, ces lois injustes laissent par hypothèse, pour l'exercice de ces droits, une certaine liberté d'action, liberté d'ordre physique et externe — immunitas a coactione — en ce sens qu'elles laissent faire, dire et passer le bien comme le mal, le vrai comme le faux. D'où question nouvelle et plus précise :

« Est-il permis de profiter de cette liberté dans le droit commun pour exercer des droits préexistants, intangibles et sacrés, comme sont le droit de vivre et de se répandre pour l'Église, le droit de s'associer, d'enseigner, de posséder pour les religieux ?

« Et c'est pourquoi, établie une fois pour toutes cette distinction entre le droit lui-même et cette liberté externe nécessaire pour l'exercer, on peut répondre : En règle générale, cela est permis. » (p. 407-408) [...] « Mais il y a là, pour l'Église, un danger caché, un danger redoutable » (p. 412).

L'usage de ces droits impose « seulement des précautions

sérieuses, énergiques, qui le puissent neutraliser, et faute desquelles ce qui est en soi moindre mal deviendrait, par ses conséquences, comme l'escomptent nos ennemis, le pire des fléaux » (p. 433).

« Ces précautions seront, d'abord, d'ordre intellectuel comme le danger lui-même. Ce qui est à craindre, en effet, en cet état de choses, c'est la perversion des esprits sous « l'action automatique » des institutions et des lois ; c'est qu'on ne se trouve, du fait de cette action, insensiblement amené à regarder comme indifférent devant la loi et devant l'opinion de Dieu ce qui est indifférent devant la loi et devant l'opinion humaine - à accepter les faux principes dont on se voit refuser l'application - à confondre liberté légale et liberté morale, droit et fait, bien et mal...

« A ce danger, seule peut parer l'affirmation nette et répétée des principes » (p. 434).

« Il ne suffit pas cependant d'affirmer et de penser juste. Il faut encore - agir et vivre en conformité avec les principes que l'on professe. Car il faut vivre comme on pense ; sinon, tôt ou tard, on finit par penser comme on a vécu » (Bourget, Le Démon de midi, II, p. 253). Aux précautions d'ordre intellectuel s'ajouteront donc des précautions d'ordre pratique. On ne se contentera pas de reconnaître le mal et de dénoncer les dangers qu'il propage. On le traitera pratiquement comme il le mérite : c'est-à-dire qu'on lui résistera, qu'on le combattra, qu'on mènera contre lui une guerre sans répit » (p. 339-349).

Chanoine ROUL, *L'Église catholique
et le droit commun*, 1931

Mais dans le cadre d'une reconnaissance canonique, les avantages incontestables offerts par le Saint-Siège pour faciliter l'apostolat supposent notre entrée dans le pluralisme conciliaire. La conséquence immédiate de ce faux principe serait notre silence sur les erreurs professées par la hiérarchie conciliaire. Or, la dénonciation de ces erreurs est au cœur de notre combat, et nous ne pouvons à aucun prix y renoncer, car ce serait un silence complice.

« Beaucoup de catholiques ont la tentation de se comporter avec le communisme comme l'Église s'est comportée avec le libéralisme au siècle dernier et comme elle le fait encore aujourd'hui. Avec

le libéralisme, la coexistence est possible : 1- Le libéralisme n'empêchait pas l'Église de prêcher sa doctrine et ne l'obligeait pas à prêcher la doctrine libérale ;

2- Le libéralisme permettait la condamnation de ses propres erreurs.

« Mais, sous le régime communiste aucune de ces deux licences n'existe :

- a) L'Église est empêchée de propager sa doctrine ;
- b) L'Église est tenue d'enseigner les propres erreurs du communisme ;
- c) L'Église ne peut condamner les erreurs du communisme.

« L'opposition du communisme à l'Église catholique est essentielle, radicale, perpétuelle et totale.

« Quand le communisme accorde quelque paix à l'Église, ce n'est qu'une pause dans la lutte. Cette pause peut avoir diverses causes :

- a) La politique internationale peut exiger une telle pause ;
- b) La stratégie imposée par l'assaut donné à un nouveau pays peut occasionner une paix fictive dans le pays voisin ;
- c) La faiblesse initiale du communisme lui-même, peut expliquer une telle trêve. « Même le bourreau, avant de donner la mort à la victime, fait une pause pour mieux la frapper.

« La coopération avec le communisme sera toujours pour la propre ruine de l'Église. » Ainsi, la Tradition une fois « reconnue » est empêchée dans la prédication intégrale de la vérité et la dénonciation de l'erreur ; et dans la pratique elle est entraînée à faire quelques concessions aux erreurs conciliaires.

Mgr SIGAUD, in *Le Sel de la terre* 94, p. 44

Nous ne pourrions accepter des avances de Rome que lorsqu'elle sera décidée à recourir à Notre-Seigneur.

« La vraie opposition fondamentale est le Règne de Notre Seigneur Jésus-Christ. Oportet Illum regnare, nous dit saint Paul, Notre Seigneur est venu pour régner. Eux disent non, et nous, nous disons oui, avec tous les papes. [...] »

« C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner que nous n'arrivions pas à nous entendre avec Rome. Ce ne sera pas possible tant que Rome ne reviendra pas à la foi dans le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ, tant qu'elle donnera l'impression que toutes les religions sont bonnes. Nous nous heurtons sur un point de la foi catholique, comme se sont heurtés le cardinal Béra et le cardinal Ottaviani, et comme se sont heurtés tous les papes avec le libéralisme. C'est la même chose, le même courant, les mêmes idées et les

mêmes divisions à l'intérieur de l'Église. »

Mgr LEFEBVRE, *L'Église infiltrée par le modernisme*,
ibid., p. 70

« Nous voulons demeurer attachés à Notre Seigneur Jésus-Christ. Or Vatican II a découronné Notre Seigneur. Nous, nous voulons rester fidèles à Notre Seigneur roi, prince et dominateur du monde entier. Nous ne pouvons rien changer à cette ligne de conduite.

« Aussi quand on nous pose la question de savoir quand Il y aura un accord avec Rome, ma réponse est simple : quand Rome recouronnera Notre Seigneur Jésus-Christ. Nous ne pouvons être d'accord avec ceux qui découronnent Notre Seigneur. Le jour où ils reconnaîtront de nouveau Notre Seigneur roi des peuples et des nations, ce n'est pas nous qu'ils auront rejoints, mais l'Église catholique dans laquelle nous demeurons » (Flavigny, décembre 1988).

Mgr LEFEBVRE, in *Fideliter* 68, p. 16

Cela ne veut pas dire qu'il faille attendre un St Pie X pour cela.

« Alexandre VI ne nous conviendrait pas, car il n'a jamais erré dans les matières religieuses. Un Clément XIV, au contraire, sera notre fait, des pieds à la tête. Borgia a été anathématisé par tous les vices de la philosophie et de l'incrédulité, et il doit cet anathème à la vigueur avec laquelle il défendit l'Église. Ganganelli se livra pieds et poings liés aux ministres des Bourbons qui lui faisaient peur, aux incrédules qui célébraient sa tolérance, et Ganganelli est devenu un très grand pape (aux yeux des philosophes). C'est à peu près dans ces conditions qu'il nous en faudrait un » (cité par Mgr DELASSUS, *La conjuration antichrétienne*, chapitre XXVI). C'est tout ce que demande la secte ! Or, chacun sait que les mœurs d'Alexandre VI laissaient à désirer, tandis que Clément XIV était un prélat très pieux.

Instructions de la Haute-Vente (1819)

Ce qu'on demande du pape, c'est qu'il ait la foi intègre et qu'il y confirme ses frères.

« Et toi, une fois converti, affermis tes frères. »

(Lc XXII, 32)

En attendant cet heureux jour, les concessions qu'on nous propose ne sont que des manœuvres, ca-

chant le plus grand danger qui nous menace : nous remettre entre les mains des autorités conciliaires, après avoir lutté plusieurs décennies pour éviter leurs erreurs.

« Ce qui peut apparaître comme une concession n'est en réalité qu'une manœuvre, pour parvenir à détacher de nous le plus possible de fidèles. C'est dans cette perspective qu'ils semblent donner toujours un peu plus et aller très loin. Il nous faut absolument convaincre les fidèles qu'il s'agit d'une manœuvre, que c'est un danger de se mettre entre les mains des évêques conciliaires et de la Rome moderniste. C'est le plus grand danger qui nous menace. Si nous avons lutté pendant vingt ans pour éviter les erreurs conciliaires, ce n'est pas pour nous mettre maintenant dans les mains de ceux qui les professent. »

Fideliter 70, p. 13

Ce refus est motivé, rappelons-le, par l'état de nécessité, et non par la négation de l'autorité du Saint-Siège : il est donc hors de question de faire schisme.

« Pour nous, demeurant indéfectiblement attachés à l'Église Catholique et Romaine de toujours, nous sommes obligés de constater que cette Religion moderniste et libérale de la Rome moderne et conciliaire s'éloigne toujours davantage de nous, qui professons la foi catholique des onze Papes qui ont condamné cette fausse religion. La rupture ne vient donc pas de nous, mais de Paul VI et Jean-Paul II, qui rompent avec leurs prédécesseurs. Ce reniement de tout le passé de l'Église par ces deux Papes et les Évêques qui les imitent est une impiété inconcevable et une humiliation insoutenable pour ceux qui demeurent catholiques dans la fidélité à vingt siècles de profession de la même foi. Nous considérons donc comme nul tout ce qui a été inspiré par cet esprit de reniement : toutes les Réformes post-conciliaires, et tous les actes de Rome qui sont accomplis dans cette impiété. »

Déclaration de Mgr Lefebvre et de Mgr de Castro Mayer, 2 décembre 1986, in *Fideliter* 55, p. 20

On pourrait objecter que ces propositions émaneraient non pas de l'Église conciliaire mais de l'Église officielle, et que donc, à ce titre, elles pourraient être acceptées. Il n'en est rien. En effet, pour savoir d'où elles procèdent, il faut voir à quoi elles tendent. Or, le but avoué de ces avances est de nous intégrer dans la « pleine communion », c'est-à-dire le pluralisme conciliaire. C'est donc bien de l'Église conciliaire que viennent ces propositions. En outre, accepter le terme de « pleine communion » comporte le danger d'accepter la nouvelle ecclésiologie qu'il suppose.

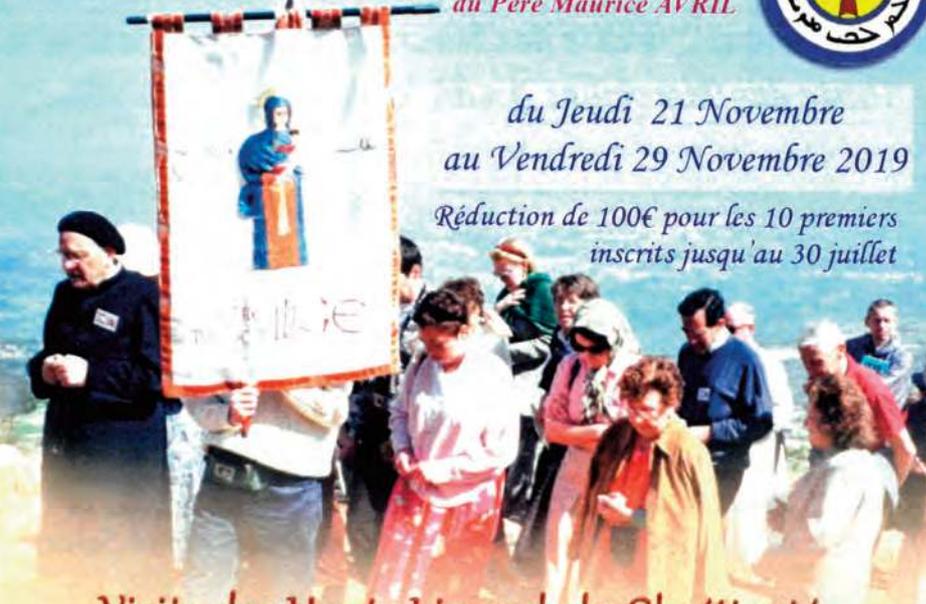
XIX^{ème} Pèlerinage au Liban

Organisé par l'Oeuvre Notre Dame de Salérans
du Père Maurice AVRIL



du Jeudi 21 Novembre
au Vendredi 29 Novembre 2019

Réduction de 100€ pour les 10 premiers
inscrits jusqu'au 30 juillet



Visite des Hauts Lieux de la Chrétienté
Visite des Merveilles Archéologiques et Naturelles



9 Jours Exceptionnels

Visa, Voyages, Visites, Transport, Guide, Hébergement, Repas, Festivités Diserves, ... Seulement 1600 €

« Venez et Voyez et Votre Cœur se Réjouira »

Possibilité de régler en plusieurs versements
Départ de l'aéroport de Roissy pour la France
Possibilité de prendre l'avion dans une autre ville européenne

Notre Dame de Salérans
05300 Salérans - France
Tel.: 04 92 65 09 09 - andsalerans@yahoo.fr



Domaine Ave Maria - Assia - Batroun
Tel: 00961 3 70 84 61 00961 3 73 08 19
Courriel: avemarialiban@yahoo.fr

LE CHRÉTIEN ET LE SABRE

LOUIS VEUILLOT

A monsieur le comte Albert de Mun

Cher monsieur,

Je vous ai entendu hier pour la première fois. Permettez-moi de ne pas faire un compliment banal à un homme et à un talent qui méritent beaucoup mieux. Homme de bien et bien disant, vous l'êtes ; mais l'idéal de Cicéron ne doit suffire ni à vous ni à nous. Il faut aller plus outre. Dans le discours d'un orateur en uniforme, il faut du sabre, ou tout au moins du fourreau. Hier je n'en ai pas trouvé assez. C'est le sabre qui fait valoir l'épaulette. L'auditoire est déconcerté, lorsqu'au lieu d'une estafilade il emporte une bénédiction. Dans une maison où j'allai après la séance, les dames se plaignaient de n'avoir pas été assez enlevées. Prenez garde à cela. Vous êtes capitaine de dragons pour enlever les dames, et pour couper les retraites et les nœuds gordiens. Si votre éloquence n'a pas son cachet de caserne, lequel peut et doit être un cachet de suprême distinction, elle ne sera qu'une belle et honnête fille à marier, ce que n'était point Jeanne d'Arc. Il manque le plus beau des gestes au soldat orateur qui ne dégaine pas. On se demande pourquoi ce soldat n'est pas avocat ou prêtre. Dégainez, sabrez, empoignez ! C'est ce que le Bon Dieu a voulu de vous en vous donnant l'éloquence et en vous faisant dragon. Il faut qu'en vous écoutant on sente la nécessité de se rendre pour n'être pas fusillé, parce que vous demanderez à la force ce que vous n'obtiendriez pas de l'amour. Partez de ce point qu'étant juste et voulant le bien, vous avez droit de mourir sur le champ de bataille. Qu'il tende la main, c'est bien ; qu'il offre son cœur, c'est ce qu'un chrétien doit faire ; mais qu'il ne jette jamais son sabre, qui donne tant de poids à la parole des prêtres. Il faut qu'on le voie toujours à cheval, prêt à dégainer. Un coup de sabre à propos et une très belle aumône, une très grande charité. Beaucoup de pauvres ne demandent que cela, et n'ont que cela à recevoir. Ordinairement la crainte suffit : alors on fouille à l'escarcelle, et l'aumône n'est pas perdue. Un bon gendarme, ami de Joinville, voyant que les Sarrasins, profitant du dimanche, insultaient le camp chrétien, dit à Joinville : « Mon ami, fonçons un peu sur cette chiennaille ! » Cher Monsieur, ne perdez pas de vue cette parole. Ne soyez pas un homme de grand mérite qui dit inutilement de bonnes choses. Dégainez, et soyez comme saint Louis, de ces martyrs qui ne craignent pas de donner la mort. Il y a aussi des anges exterminateurs.

Viennent ensuite les « moyens protecteurs » : le génie militaire, défini comme la « défense de la patrie contre les ennemis du dehors, par la bravoure et l'art de la guerre » — soit Condé à Rocroi (1643) — et le courage civil — « défense de la patrie contre les périls du dedans par une administration sage et dévouée » — illustré par la conduite des échevins de Marseille lors de la peste de 1720. Il s'agissait de sujets délicats à traiter, La Révolution et le XIX^{ème} siècle offraient des exemples sans connotations religieuses — avec les soldats de l'an II — ou controversés — dans le cas par exemple de la répression par la garde nationale des émeutes de juin 1848 à Marseille puis à Paris. L'ordre chronologique interdisait dans le premier cas d'évoquer Jeanne d'Arc. La scène illustre bien évidemment une phrase de l'oraison funèbre de Condé par Bossuet : « Le prince fléchit le genou et dans le champ de bataille, il rend au Dieu des armées la gloire qu'il lui envoyait » ; elle annonce déjà la toile suivante, à la gloire de Bossuet.

Le dévouement des jésuites pendant la peste de Marseille de 1720 était un titre de gloire de la compagnie dans la ville, évoqué par ailleurs dans le vestibule de la salle par un « grand tableau retraçant un épisode de la peste, le P. Milley assistant les pestiférés ». Le jésuite Milley avait eu une conduite héroïque en devenant commissaire de la rue de l'Échelle, « principal foyer de la contagion », où il mourut pestiféré. Magaud a d'ailleurs représenté le P. Milley au second plan de son tableau, en compagnie d'un capucin, autre ordre qui paya un lourd tribut à la peste, et aussi du peintre Michel Serre, artiste célèbre par ses scènes de la peste, qui fut commissaire de son quartier pendant l'épidémie. Le tableau montre le chevalier Roze suggérant d'employer des galériens pour dégager l'esplanade de la Tourette des cadavres qui l'encombrent. Son commentaire est assez fortement décalé par rapport à la composition, puisqu'il cite avant tout l'évêque Henri de Belsunce qui n'apparaît qu'à l'arrière-plan de la composition et évoque sa consécration de la ville au Sacré-Cœur, dont le tableau ne dit rien. C'est que le chevalier Roze commence à être alors promu par les anticléricaux comme un héros laïque en opposition à Belsunce, ce qui pourrait expliquer que le « coup d'œil » conclusif de l'Album justifie dans l'édition de 1878 assez longuement le

choix de cet épisode. Pendant l'entre-deux-guerres, le tableau sera plagié par Henri Pinta dans un vitrail de l'église du Sacré-Cœur, édifiée pour le bicentenaire de la peste. Il sera alors détourné de son sens car le vitrail recevra pour titre : Le 28 mai 1722, les échevins de Marseille font vœu d'assister à la messe le jour du Sacré-Cœur.

Cette relecture abusive est déjà en germe dans les commentaires de l'Album.

Le dernier rang de tableaux est ainsi présenté dans le tableau synoptique : « Les Temps modernes sont tout entiers dans les deux sujets qui terminent la galerie. Là sont incontestablement les prédilections et les progrès du XIX^{ème} siècle. » Il s'agit de l'histoire et les sciences physiques. La première est illustrée par « Bossuet enseignant au dauphin l'histoire universelle (1675) », ce qui est une curieuse façon de montrer les « progrès du XIX^{ème} siècle » ; il est vrai que l'histoire est définie comme « étude des mœurs et des faits découvrant l'action de la providence et proclamant les leçons qui en découlent », ce qui correspond bien au Discours sur l'histoire universelle de l'évêque de Meaux. Les sciences physiques sont l'« étude des phénomènes de la nature, pour manifester Dieu dans ses œuvres et le bénir des trésors qu'il y a déposés ». Dans « Volta voyant partout le signe irréfragable de Dieu, 1819 », le savant âgé est entouré de Silvio Pellico, Monti (assis), Manzoni et Foscolo.

La galerie du Cercle religieux est une œuvre ambitieuse, par laquelle, selon son biographe, Ferdinand Servian, « Magaud voulut faire éclater par la couleur le génie civilisateur du catholicisme et devenir, en quelque sorte, le Chateaubriand du pinceau ».

Le même auteur avait suggéré un rapprochement avec le cycle de Chenavard au Panthéon : Marie-Paule Vial a montré qu'il était peu pertinent, tant l'inspiration et le propos sont différents. Magaud a formellement repris la formule des grands cycles hagiographiques des Temps modernes, peints pour des ordres religieux ou des confréries. Le format et la forme de ces toiles sont ceux de la Vie de saint Bruno par Lesueur, au Louvre. Si l'on excepte l'allégorie initiale et le décor plafonnant disparu,

leur sujet relève de la peinture d'histoire et sans doute peut-on les rapprocher de certains cycles historiques peints pour des hôtels de ville urbains du temps. Leur originalité pourrait résider dans leur visée apologétique. Néanmoins, s'il n'avait été accompagné de publications explicatives, l'ensemble paraîtrait peu cohérent et son sens général ne serait guère évident. Ces vastes toiles auraient surtout valeur à nos yeux de série représentative de la peinture académique provinciale du Second Empire, aux sujets inégalement rares. Il est vrai que nombre de remarques élogieuses des commentaires publiés par leurs promoteurs sous-tendent telle lecture esthétisante ou historicisante, pourtant très réductrice.

Magaud va-t-il connaître tardivement la gloire qu'il ambitionnait? L'exposition permanente des quinze toiles de la galerie est prévue dans le réaménagement du musée des Beaux-Arts de Marseille qui est en cours.

Résumé. Les quinze toiles (et un décor plafonnant aujourd'hui disparu) du « génie civilisateur du catholicisme » ont été considérées comme l'œuvre majeure

d'Antoine-Dominique Magaud (1817-1899), peintre le plus en vue de Marseille sous le Second Empire. Les promoteurs de ce cycle, les membres du Cercle religieux animé par les jésuites, semblent avoir d'emblée perçu que la signification de ces œuvres n'était pas immédiatement compréhensible au spectateur.

Ils publièrent tour à tour un livret-indicateur destiné aux visiteurs de leur galerie puis deux versions successives d'un album reproduisant l'œuvre de Magaud, accompagnées de commentaires explicatifs.

Ces écrits identifient avec précision les sujets de chaque tableau. Ils explicitent le projet ambitieux qui sous-tend l'ensemble, en écho au concept apologétique de « civilisation chrétienne » du temps et qui donne leur cohérence au choix thématique et chronologique des scènes et à la place précise de chaque tableau dans un espace aujourd'hui disparu. Cet éloge appuyé du rôle multiforme de la religion en Occident, des temps paléochrétiens à l'orée du XIX^{ème} siècle, servi par un talent académique, est cependant resté quasiment ignoré.

LES CHOUANS DÉCROCHENT LEURS FOURCHES

Sitôt le débarquement des Alliés en Normandie, le 11 juin 1944, un déjeuner à Bayeux (première ville libérée) réunit autour de Maurice Schumann (porte parole de la France libre) les résistants de cette ville.

« Aux hors d'œuvres, écrit Robert Aron dans son « Histoire de la Libération de la France », l'union sacrée instaurée dans la résistance subsiste encore. Mais au dessert, les vieilles querelles ont repris : non sans passion, non sans joie, on se heurte sur l'enseignement libre ».

Les travaux d'étude de la Résistance ont été publiés en 1945 par Maxime Blocq-Mascart, sous le titre « Chronique de la Résistance ». Un chapitre est consacré aux « Bases d'une réforme de l'enseignement ». Cette réforme avait été étudiée à Londres et Alger.

De ces bases sortira le plan Langevin-Wallon prévoyant la prolongation de la scolarité, l'orientation scolaire, la démocratisation de l'enseignement et son unification par l'État.

Monsieur Blocq-Mascart écrit : « Il convient d'éviter absolument toute ingérence dans l'école, des forces po-

litiques et doctrinales. Il faut aussi renoncer à tout ce qui, sur le plan scolaire même, sépare la jeunesse française en deux clans. C'est dans ce double but que jusqu'à l'âge de 15 ans au moins, c'est-à-dire pour toute la scolarité du premier degré, l'unification de l'enseignement sera assurée par l'État. Quant aux modalités de l'unification de l'enseignement, elle se réalisera par l'intégration de l'enseignement libre dans l'enseignement d'État ».

Ce principe de l'intégration de l'enseignement libre dans l'enseignement d'État fera son chemin. Le plan Langevin-Wallon, élaboré en 1942-44 sous le patronage de Jean Zay et dont se réclament toutes les réformes imposées par l'Éducation Nationale vit le jour en 1947, basé sur un principe totalement contraire au droit naturel.

« Ce sont les services dépendant du Ministère de l'Éducation nationale qui ont en charge les responsabilités de l'enseignement et de l'éducation à tous les niveaux et sous tous ses aspects. C'est à l'Éducation nationale qu'incombe la mission de l'éducation pour tous les enfants ».



En conséquence, les subventions accordées par Vichy aux écoles privées furent supprimées le 2 novembre 1945 par une ordonnance du gouvernement provisoire.

Les familles modestes furent donc lésées par la suppression des subventions du gouvernement du maréchal Pétain.

Des incidents suivirent cette mesure.

Les charbonnages ayant été nationalisés, les écoles subventionnées jusqu'alors par les sociétés privées, se trouvèrent sans ressources. Dans le Nord et le Pas de Calais, les enseignants de ces écoles furent intégrés dans l'enseignement public.

Mais les mineurs du Gard et de la Loire refusèrent cette solution. Il y eut des occupations d'écoles et des grèves administratives auxquelles l'Assemblée Nationale mit fin en nationalisant les écoles avec les Houillères.

Léon Blum, alors chef d'un éphémère gouvernement socialiste homogène, lança un avertissement prophétique : « Attention ! les Chouans vont décrocher leurs fourches ».

Les Chouans, c'est-à-dire les catholiques de l'Ouest (Bretagne, Vendée et pays de la Loire) avaient commencé à s'inquiéter dès le printemps 1945, ceci six mois avant le 2 novembre 1945.

C'était le climat politique qui alarmait ces populations. Durant ces mois où une partie du territoire

était encore occupé par les Allemands, des « Comités de Libération » s'en prenaient violemment au principe même de la liberté de l'enseignement.

Le 25 février 1945, l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France émue par cette menace, publiait cette déclaration : « Nous attendons de l'État qu'une solution de justice soit apportée au problème de l'école ».

Le 3 mai 1945, un comité d'action pour la libération scolaire (CALS) était créé à Angers sous la présidence d'un avocat de cette ville, Maître Laguette.

Ce comité composé de parents d'élèves de l'école libre, d'amicales d'anciens élèves et d'enseignants, avait pour objet d'harmoniser et synchroniser la défense scolaire dans les douze diocèses de l'Ouest relevant des Facultés catholiques d'Angers.

Durant l'été 1945, une campagne de protestations contre la suppression des subventions fut organisée à travers la France. Elle recueillit 4 millions de signatures, dont 1 500 000 dans l'Ouest.

Les effectifs de l'enseignement catholique donnaient à l'époque 1 543 000 élèves et 82 625 enseignants sur les 60 000 maîtres de l'enseignement primaire, 24 000 étaient des religieux et des religieuses.

Pour la Vendée, dans une lettre pastorale du 14 avril 1945, Monseigneur Cazaux, évêque de Luçon, donnait ses propres chiffres : selon les cantons, la proportion des

élèves confiés à l'école libre variait de 91 à 98 % (41 500 élèves). Mais il y avait déficit. Chaque élève représentait un déficit pour Monseigneur Cazaux, étant donné la mensualité dérisoire demandée aux parents.

En outre ceux-ci s'acquittaient souvent en nature (beurre, œufs, poulets).

Mais si les paysans vendéens étaient pauvres, ils étaient généreux ; les petites écoles emplissaient le séminaire de Luçon.

Le 21 juin 1945 les « Comités de libération de la Vendée » rédigent un « cahier départemental » destiné aux « Etats Généraux de la renaissance française » qui demande notamment : « La nationalisation et la fusion de l'école publique et de l'école libre par la réquisition des locaux et l'intégration du personnel qualifié ». « C'est-à-dire déclare Monseigneur Cazaux pour parler clair, la suppression de l'enseignement libre ».

Dès le lendemain, 22 juin, dans une lettre adressée à « Messieurs les présidents et à Mesdames et Messieurs les membres de comités de libération de la Vendée », l'évêque de Luçon s'élève solennellement contre l'intégration de l'enseignement libre dans l'enseignement d'État. Il écrit: « Commis de par Dieu à la garde d'un diocèse dont je connais la pensée et le sentiment, je proteste avec la dernière énergie contre une motion aussi évidemment contraire à la justice, à la simple vérité. Contraire à la justice car elle tend à priver les parents chrétiens de l'exercice d'un droit sacré. Contraire à la vérité, car elle n'exprime pas la volonté de la population vendéenne dans sa très grande majorité [...] je préfère vous en avertir: pour vous en empêcher, vous trouveriez une population tout entière debout pour la défense de ses droits et, avec elle, un évêque qui n'est pas d'humeur à trahir les devoirs de sa charge ».

Cependant, les subventions de Vichy sont supprimées par l'ordonnance de 2 novembre 1945.

Deux jours plus tard, le 4 novembre, 35 000 Vendéens se réunissent aux Herbiers pour un premier meeting de protestation. C'est la clé du succès des grandes manifestations qui réuniront 70 000 personnes à Quimper, 50 000 à la Roche sur Yon , 80 000 à Nantes.

L'affaire des kermesses mit le comble au mécontentement. Une loi frappait d'une taxe les kermesses et séances théâtrales données au profit d'œuvres. Cette taxe n'avait pas soulevé d'objection, tant que l'État français subventionnait les écoles privées.

Il en alla différemment quand la IV^{ème} république prétendit percevoir cette taxe, alors que les subventions étaient supprimées.

Cette affaire créa une agitation considérable dans l'Ouest, mit les gouvernements dans un grand embarras et porta la question scolaire devant l'opinion publique.

Dans les diocèses de l'Ouest, les organisateurs des kermesses refusèrent d'acquitter la taxe. Ils furent cités devant les Tribunaux correctionnels. Il y eut des condamnations.

Le 1^{er} juillet 1947, Monseigneur Cazaux vient déposer devant le Tribunal de la Roche sur Yon, tandis que des milliers de Vendéens récitaient le chapelet sur la Place Napoléon.

Revendiquant hautement les « responsabilités partagées par l'évêque et le diocèse de Luçon », Monseigneur Cazaux précisa le sens du refus des catholiques de Vendée.

« Ce geste est-il un geste de refus définitif et obstiné ? Non pas ! Nous ne sommes pas des séditeux. Nous ne sommes pas des haineux, nous n'avons aucun désir de nuire à la bonne marche des affaires du pays [...] Nous ne portons au cœur aucun sentiment d'animosité contre les maîtres qui enseignent dans les écoles publiques, contre les fonctionnaires qui nous ont traduits devant ce tribunal, contre les magistrats qui nous accueillent.

Nous voulons seulement que nos écoles vivent ! Et nous réclamons à cet effet, une liberté effective : une liberté effective car elle ne sera que la consécration d'un droit inviolable. Et ce droit est inviolable parce qu'il s'appuie sur le plus sacré des devoirs. Le devoir du père qui croit en Dieu, en Jésus-Christ, de confier ses enfants à des maîtres capables et désireux de les initier aux devoirs et aux joies de la vie chrétienne [...] pour me résumer - je



le dis sans passion, en toute objectivité, avec tout le respect que je dois à la justice de mon pays l'affaire qui vient d'être évoquée devant le Tribunal, soulève une question qui me paraît dépasser de beaucoup la portée d'un simple procès-verbal. Le problème qui se traite ici aujourd'hui, n'est pas un problème d'ordre strictement juridique, mais bien un problème d'ordre hautement et profondément humain, un problème qui réclame une solution humaine ».

- le 5 octobre 1947, un immense meeting à Saint-Laurent sur Sèvre réunit des milliers de personnes de cinq départements de l'Ouest et de bien au delà.

« Vos évêques ne vous abandonneront jamais » leur lance-t-il dans son allocution.

- l'Evêque de Luçon mentionna les encouragements venus du Nord de la France, signalant un fait notable : le gouvernement renonçait à expulser de leurs locaux les écoles libres des bassins miniers. Il concluait : « Chrétiens, continuez ! continuez avec tout le respect que vous devez au gouvernement de votre pays, mais aussi toute l'énergie que mérite votre cause ».

Le gouvernement fut bien ennuyé.

En ces années 1947-1948, on est en pleine guerre froide, la situation internationale est grave, la situation interne précaire, et la question scolaire surgit à tout moment dans les débats parlementaires, ébranlant les majorités fragiles de la IV^{ème} république.

Robert Schumann qui vient de succéder à Paul Ramadier, trouve un expédient : le décret Poinso-Chapuis du 22 mai 1948.

Du nom de Germaine Poinso-Chapuis, ministre de la santé publique, il habilite les associations familiales à recevoir des subventions à répartir entre les familles modestes, pour l'instruction de leurs enfants.

Ce décret avait l'avantage de ne pas toucher au statut

scolaire, mais il avait l'inconvénient de ne contenter personne.

Paul Ramadier (socialiste) venait de renvoyer les communistes du gouvernement.

Ceux-ci ameutèrent la gauche au nom de la laïcité, traitant Mgr Cazaux d' « évêque de guerre civile ».

Un décret en tant que tel, échappait aux débats parlementaires, mais le décret Poinso-Chapuis fut néanmoins l'objet d'attaques si vives à l'Assemblée qu'il fut remanié jusqu'à l'effilochage et l'agitation reprit dans l'ouest du pays.

Le CALS d'Angers avait multiplié les démarches auprès des pouvoirs publics.

Devant l'inutilité de ses efforts, au cours d'une réunion tenue à Angoulême en décembre 1949, il décida de provoquer dans l'Ouest une suspension du paiement des impôts si aucune solution n'était intervenue dans les 4 mois à venir. Le gouvernement fut prévenu de cette décision.

Le 23 avril 1950, trois meetings, réunissant des foules considérables eurent lieu simultanément :

- au Folgoët pour la Bretagne

- à Pontmain pour le nord de la Bretagne, la Normandie et la Mayenne

- à St Laurent sur Sèvre pour la Vendée, la Loire-Atlantique, le Maine et Loire, la Vienne, les Deux-Sèvres et la Charente.

Ce 2^{ème} meeting de St Laurent sur Sèvre réunit à lui seul plus de 100 000 manifestants.

Cinq évêques étaient présents dont Mgr Cazaux qui dans son homélie rappela que tous les Vendéens finançaient l'Éducation Nationale et payaient en outre 700 millions pour entretenir un équipement scolaire libre, lequel ne coûtait rien à l'État.



mélie rappela que tous les Vendéens finançaient l'Éducation Nationale et payaient en outre 700 millions pour entretenir un équipement scolaire libre, lequel ne coûtait rien à l'État.

« En face de cette situation, dit-il à son auditoire, à regret, certes, mais très nettement, nous n'hésitons pas à vous répondre : devenus, et très largement, créanciers de l'État, vous pouvez, sans offenser la loi morale, différer le paiement de vos impôts jusqu'à ce que votre débiteur accepte lui-même de s'acquitter de sa dette. De même que vos évêques vous ont accompagné jusque devant la barre des tribunaux lors des procès des kermesses, de même demain, dans l'action nouvelle que vous entreprenez pour la défense de vos libertés et la revendication de vos droits, vous les trouverez encore et toujours à vos côtés. »

Le gouvernement s'enferma.

Des saisies furent opérées chez des contribuables récalcitrants, mais elles ne furent pas suivies de vente.

En août 1950, le gouvernement René-Pleven décida de créer « une commission d'études pour l'ensemble des problèmes scolaires ». (8 mois après l'appel du CALS d'Angers, 4 mois après l'appui donné par Mgr Cazaux)

Présidée par Paul Boncour, cette commission qui devait se réunir à l'automne, était composée en parties à peu près égales de membres des 2 camps.

Le bâtonnier Laguet, président du CALS d'Angers en faisait partie.

Mgr Cazaux invita à la prière, demanda des messes, la récitation du chapelet en famille « pour que Dieu sauve nos écoles ».

Le 21 septembre 1951, la loi Marie (du nom d'André Marie, député de Seine-Maritime) étendit le bénéfice des bourses aux élèves des établissements privés.

Le 28 septembre, la loi Barangé inscrivait dans les textes, l'attribution d'une allocation scolaire pour tout élève d'une école élémentaire.

Le calme revint. Les chouans raccrochèrent leurs fourches. La loi du 28 septembre 1951, dite loi Barangé, mérite une mention spéciale car elle est la seule loi scolaire française qui soit basée sur la famille.

Elle est ainsi rédigée :

« Il est institué un compte spécial du Trésor chargé de mettre à la disposition de tout chef de famille ayant des enfants recevant l'enseignement du 1^{er} degré, une allocation dont le montant est de 13 francs par trimestre de scolarité. »

Cette allocation n'est pas directement mise à la disposition des chefs de famille.

Dans l'enseignement public, elle est mandatée à la caisse départementale qui la délègue aux communes.

Dans l'enseignement privé, elle est mandatée aux associations de parents d'élèves. Ainsi, le choix du père de famille est respecté.

La loi Barangé repose sur le droit naturel qui confie aux parents la responsabilité de l'éducation de leurs enfants.

En 1950, les relations entre la France et le St Siège étaient difficiles.

Toutefois le Vatican et Paris se trouvèrent d'accord, au moins sur un point : la situation dans laquelle s'était trouvé le gouvernement français ne devait plus se reproduire.

On ne devait plus revoir des évêques soutenant des populations contre l'État.

Mgr Cazaux aurait d'ailleurs reçu du pape Pie XII lui-même, des conseils de modération.

Ce qui est certain, c'est qu'à la mort de l'évêque de Luçon, le pape Paul VI en fit un éloge ambigu, d'où le mot « école » était exclu.

A NOTER POUR LE MOIS D'OCTOBRE

Jeudi 10

*Conférence du colonel Pierson :
« Considérations sur la guerre d'Algérie »*

à 20h00 au prieuré



Samedi 20 juillet

Cela deviendrait-il une (mauvaise) habitude ? M.l'abbé de Lédighen est le quatrième prêtre en 6 ans à quitter Marseille pour la région parisienne. A croire que le prieuré St-Ferréol est indispensable à la saine formation de tous ces jeunes prêtres destinés à rejoindre la capitale !

C'est donc avec un pincement au cœur que les paroissiens provençaux ont dit au-revoir à leur jeune abbé au cours d'un apéritif dînatoire bien sympathique dans les jardins du prieuré. Un beau souvenir de notre Bonne Mère lui a été offert ; que Celle-ci le protège et le guide dans son nouvel apostolat auprès des Versaillais et des élèves de St-Bernard à Bailly.

Merci pour tout M. l'abbé et bon vent !



Jeudi 15 août

Le rendez-vous était donné aux paroissiens de Marseille, Aix et Carnoux pour célébrer comme il se doit l'Assomption de la Très Sainte Vierge Marie, véritable fête nationale de notre pays. Après les vêpres, le cortège se met en route dans les rues du quartier pour honorer des ses chants et de ses prières notre Mère chérie.

La police est présente pour la sécurité de tous ainsi que notre service d'ordre toujours aussi efficace, qu'il en soit ici remercié.

Après la récitation des litanies de la Sainte Vierge au pied de la Vierge Dorée, le retour à l'église St-Pie X se passe sans heurt, le salut du St Sacrement et le renouvellement des vœux de Louis XIII clôturant cette belle cérémonie.



à Marseille

- Jeudi 5 :** Rentrée des classes pour les élèves de l'école Saint Ferréol.
Samedi 14 : Croisade Eucharistique à 15h15 au prieuré St-Ferréol.
Dimanche 22 : Pique-nique de l'école Saint Ferréol.
Dimanche 29 : Messe de rentrée des scouts et renouvellement des vœux du frère Martin à la messe de 10h30 à St-Pie X.

CARNET PAROISSIAL

BAPTÊME

à Aix en Provence :

- Léopold MOTTE, le 27 juillet

CORSE

Prieuré N-D de la Miséricorde

Lieu-dit Corociolo - 20167 AFA

Tél : 06 99 45 09 32

- Dimanche : 10h00 messe chantée
- Samedi : 18h00 messe basse

Catéchisme pour les enfants le samedi

Haute Corse

- Dimanche : 17h00 messe Ville di Paraso

Abonnement annuel :

25 € ou plus

chèque à l'ordre de

L'ACAMPADO

L'Acampado n° 151,
septembre 2019, prix 1,5 €

Editeur : L'Acampado
40, chemin de Fondacle
13012 Marseille - Tél 04 91 87 00 50

Directeur de publication :
Abbé Xavier Beauvais

Dépôt légal : 2010
maquette & impression par nos soins

MARSEILLE

Église de la Mission de France - Saint-Pie X

44, rue Tapis Vert - 13001 Marseille

Tél : 04 91 91 67 16

- Dimanche : 10h30 messe chantée
19h00 messe basse
- En semaine : 18h30 messe basse

Vêpres et salut du St Sacrement le dimanche à 18h
Chapelet tous les jours à 18h

Salut du St Sacrement tous les jeudis et le 1^{er} samedi du mois à 17h50

Heure Sainte le 1^{er} Vendredi du mois à 17h30

Permanence en semaine de 16h00 à 18h00

Chapelle de l'Immaculée-Conception

14 bis, rue de Lodi - 13006 Marseille

Tél : 04 91 48 53 75

- Dimanche : 8h30 messe chantée
- En semaine : 7h15 messe (sauf samedi)

Permanence le lundi et le mercredi de 9h00 à 11h30

Etude des encycliques des papes le mardi à 20h00

Catéchisme pour adultes le jeudi à 20h00

Prieuré Saint-Ferréol & École Saint-Ferréol

40, chemin de Fondacle - 13012 Marseille

Tél. prieuré : 04 91 87 00 50 - Fax : 04 91 87 18 72

Email : 13p.marseille@fsspx.fr

Tél. école : 04 91 88 03 42

- en semaine : 7h15 messe basse
- le mardi en période scolaire : 11h30
- le vendredi en période scolaire : 11h00

Chapelet tous les jours à 18h30

Le 1^{er} Vendredi du mois adoration de 21h00 à minuit

Catéchisme pour les adolescents le mercredi à 13h30

Chorale de St Pie X : répétition le lundi à 20h30

AIX-EN-PROVENCE

Chapelle de l'Immaculée-Conception

11 bis, cours Gambetta - Tél : 04 91 87 00 50

- Dimanche : 10h30 messe chantée
- Mercredi : 18h30 messe basse
- 1^{er} Vendredi du mois messe à 18h30
- 1^{er} Samedi du mois messe à 11h00

Catéchisme pour adultes le mardi à 19h00

Catéchisme pour les enfants le mercredi après-midi

CARNOUX-EN-PROVENCE

Oratoire Saint-Marcel

Immeuble Le Panorama - Avenue du Mail

- Dimanche : 8h30 messe basse

ALLEINS

Chapelle des Pénitents Blancs

rue Frédéric Mistral

Messes : 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} Dimanche du mois : 18h00

(Sauf en juillet et août: pas de messe.)